

# Commune de La Chapelle en Vercors

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze janvier le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TARIN, Maire.

Conseillers en exercice : **13**    Conseillers présents : **11**    Conseillers votants : **12**

Présents : Jean-Michel TARIN, Frédéric ALLIER, Stéphane ROUX, Robert JUGE, Yves PESENTI, Mélanie RECOLLIN-BELLON, Claire VORON, Roger POIZAT, Bernard BREYTON, Pascal GIVERT, Alexandra POILBLANC

Absents : Alexandre BONNIER a donné pouvoir à Roger POIZAT, Annette CHAMONTIN a donné pouvoir à Mélanie RECOLLIN-BELLON

Secrétaire de Séance : Robert JUGE

.....

Monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte. Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour:

Approbation à l'unanimité des procès-verbaux des conseils du 10 novembre 2022 et du 8 décembre 2022.

### 1- PROJET DE TERRITOIRE COMMUNAL

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Monsieur le Maire rappelle depuis le début du mandat l'élaboration d'un projet de mandat ou projet de territoire. Notre labellisation petites Villes de Demain, nous donne en effet, à la fois l'opportunité et l'obligation de rédiger notre feuille de route.

En effet, ces éléments doivent constituer la trame de l'Opération de revitalisation du Territoire (ORT), pour concrétiser le plan d'action et mobiliser tous les partenaires publics sur ces mêmes objectifs et d'aider à leur réalisation.

Un document reprenant l'ensemble de la démarche a été compilé depuis les phases de diagnostic, de consultation jusqu'aux éléments de réflexion sur l'avenir et les principaux axes politiques et actions à conduire.

Il est proposé de valider ce projet en deux temps :

- Présentation du document de synthèse lors de la réunion du 12 janvier 2023
- Si nécessaire travaux intermédiaires, débats, correction et complément jusqu'au 9 février 2023
- Validation du projet au conseil du 9 février 2023

Pascal Givert se demande comment le conseil peut agir au niveau local si la commune n'a pas les compétences et les moyens financiers. Jean-Michel Tarin indique que les fiches actions marqueront la volonté communale auprès des partenaires.

Bernard Breyton regrette l'absence des jeunes lors de la réunion publique de restitution des résultats des questionnaires.

Pascal Givert rappelle l'importance de la pédagogie pour faire comprendre la répartition des compétences entre les différentes collectivités territoriales : commune / intercommunalité / département / région.

Mélanie Recollin-Bellon estime que les élus communaux restent les premiers interlocuteurs. Elle demande comment l'information peut être relayée.

Jean-Michel Tarin se demande si une réunion publique sera nécessaire pour présenter le projet de territoire.

## 2- DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET N°5

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Section d'investissement

Compte	Dépenses	Compte	Recettes
2313 non affecté	- 595 €		
165 cautions reversés	+ 595 €		
total	0 €	Total	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications ci-dessus présentées.

## 3- PLANNING D'ELABORATION DU BUDGET 2023

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Pour la préparation du troisième budget du mandat et sur la base du travail réalisé les années précédentes, les principales étapes proposées sont les suivantes :

- Réunion du Conseil le 12 février 2023 :
  - Validation du projet de territoire, qui nous donnera un cadre général
  - Rappel des éléments pluriannuel votés avec le budget 2022 (Programme Pluriannuel d'Investissement PPI)
  - 1er retour sur les comptes 2022
- Jusqu'au 8 mars : Travaux en commission dans le cadre du Projet territoire et du PPI : échanges sur les projets et besoins identifiés susceptibles de démarrer en 2023
- Jusqu'à fin février :
  - Travaux avec les services sur les besoins investissement et de fonctionnement
  - Mise à jour des charges et recettes fixes et obligatoires pour fixer le cadre du budget et déterminer les marges de manœuvre
- 16 mars 2023 : Commission des finances pour examiner les chiffres, travailler, arbitrer et si possible, pré-valider le projet de BP 2023
- Éventuellement le 30 mars 2023 : Commission des finances ou conseil exceptionnel dédié aux questions budgétaires pour valider les Comptes Administratifs et Compte de Gestion 2022 et le Budget Primitif 2023 et la mise à jour du PPA
- ou validation au conseil du 13 avril 2023

## 4 – CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LE COLLEGE SPORT NATURE

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Le collège utilise les terrains de sport de plein air (piste d'athlétisme, terrains de hand ball et terrain de rugby) appartenant à la commune dans le cadre de l'Éducation Physique et Sportive.

Les conditions de cette utilisation sont définies dans une convention depuis 2016. Une nouvelle convention doit être adoptée à compter de 2023, reconductible tacitement par année civile dans la limite de 5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'utilisation des équipements sportifs dans le cadre de l'Éducation Physique et Sportive du Collège Sport Nature pour une durée de 5 ans.

#### POINTS D'INFORMATION ET D'ACTUALITE

- La cession de la Cure est effective depuis le 30 décembre 2022.
- Stéphane Roux indique qu'une réunion a eu lieu sur site avec l'entreprise SADT, fabricant de City Stade en vue de la pose au printemps 2023
- La prochaine réunion avec Florent Patois, architecte retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de la salle des fêtes se déroulera le 27 janvier et aura pour objet la présentation du diagnostic.
- Amandine Moskal, architecte retenue pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des chapelles et du clocheton a rendu l'étude de diagnostic des trois bâtiments.
- Frédéric Allier informe que l'équipe du Gros Bal a répondu à la demande de déplacement des dates d'organisation de la manifestation. Elle propose de débiter le Gros Bal le 16 août pour 7 jours avec une mise en place du 11 au 15 août 2023 et démontage du 23 au 25 août 2023. Ces nouvelles dates ne résolvent pas complètement le problème des prêts de matériels. D'autre part, il faut reconnaître que les équipements sanitaires du village ne sont pas adaptés en cas de fortes affluences. Jean-Michel Tarin s'interroge sur les retombées économiques, culturelles réelles alors que la commune met à disposition l'ensemble des salles communales et que le service technique aide pour le montage des chapiteaux. Robert Juge propose de réaliser une enquête auprès des commerçants à l'issue de la manifestation 2023. Après discussion, il est décidé d'accepter le déroulement du festival Grob Bal du 16/08 au 22/08/2023 et demande que le Gros Bal édition 2024 se déroule du 19/08 au 25/08/2024.
- Yves Pesenti informe le Conseil que la présentation du schéma de gestion des eaux pluviales se déroulera le 25/01/2023. Une réunion préalable aura lieu le 23/01 pour prendre connaissances du rapport.

Fin du conseil à 22h00



